

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 Juillet 2012 portant création du Diplôme Universitaire MEDECIN COORDONNATEUR D'EHPAD EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE modifié par les arrêtés du 07 avril 2014 et du 04 juillet 2023,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MEDECIN COORDONNATEUR D'EHPAD EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Joël BELMIN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur Carmelo LAFUENTE (MCU-PH)

Docteur Pierre LUTZLER (PH)

Docteur Patrick HIDOUX (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU